



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1255 _____ 29 septembre 2016

- **Plus de 80 blessés et d'importants dégâts lors d'une tornade à Saint-Michel de l'Attalaye**
- **Un festival sur les réalités Lgbti, reporté à cause de menaces d'homophobes**
- **Les violences pré-électorales s'amplifient en Haïti, en dépit des dispositions annoncées**
- **Les autorités américaines annoncent la reprise des déportations régulières vers Haïti**

>> **Plus de 80 blessés et d'importants dégâts lors d'une tornade à Saint-Michel de l'Attalaye**

Une violente tornade a fait plus de 80 blessés et d'importants dégâts matériels dans l'après-midi du 23 septembre, à Saint-Michel de l'Attalaye (Artibonite/Nord). Au moins 68 maisons ont été détruites et de nombreuses plantations ravagées. Parmi les localités les plus affectées, figurent Nan Sitwon, Nan Kalvè et Nan Silo, selon les informations disponibles. Le 24 septembre 2010, une violente tornade avait également causé beaucoup de dégâts

matériels (effondrement d'arbres, véhicules endommagés et autres), en différents endroits dans la zone métropolitaine de la capitale Port-au-Prince, y compris Tabarre et Delmas. 12 963 familles, vivant dans 191 camps établis après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, ont été affectées, selon un bilan officiel (www.alterpresse.org/spip.php?article10054).

>> **Un festival sur les réalités Lgbti, reporté à cause de menaces d'homophobes**

Le premier festival dénommé Massimadi, devant être consacré aux réalités des communautés Lesbien, gays ou homosexuels, bisexuels, transgenre et intersexes (Lgbti), a été reporté à une date ultérieure, en vue de s'attaquer à la décision prise par le commissaire du gouvernement, Jean Danton Léger, d'interdire l'événement, indique à AlterPresse, le responsable de l'organisation Kouraj, Charlot Jeudy. Ce rendez-vous culturel, consacré aux réalités Lgbti, devrait se dérouler, du 27 au 30 septembre 2016, à la Fondation connaissance et liberté (Fokal), l'Institut français en Haïti et la Cinémathèque de Pétionville. La Fokal, qui devait accueillir également l'événement, a décidé de se retirer, suite à de «graves menaces», reçues la veille. Léger a pris la décision d'interdire le festival, parce que cette activité porte, dit-il, «atteinte aux mœurs et à l'ordre public». «Nous demanderons à notre avocat de faire une requête ... pour lever cette interdiction», annonce Jeudy. Il dénonce les discriminations, les comportements et propos homophobes ainsi que les menaces de violences, émises par certains secteurs contre la tenue d'une telle activité. «C'est dommage! Cela démontre qu'en 2016, nous ne pouvons pas vivre avec nos différences, en tant que peuple, alors que nous sommes condamnés à évoluer ensemble, malgré nos différences. Huit personnes, dont l'une vient de

la France, cinq du Canada, l'une de Jamaïque et une autre de la République Dominicaine, ont été invitées à prendre part à ce festival, dénoncé par plusieurs autorités, dont des parlementaires. Ce comportement d'homophobie démontre qu'il y a beaucoup de travail à faire, estime Jeudy, souhaitant qu'il y ait d'autres structures, comme l'organisation Kouraj, dans le pays. Pour sa part, le directeur exécutif du Réseau national de défense des droits humains (Rnndh), Pierre Espérance, qualifie d'incitation à la violence les menaces proférées contre la Fokal, qui n'avait l'intention que de prêter son espace pour le déroulement de l'activité. Le Rnndh appelle à plus de tolérance par rapport à ce groupe ciblé. Les pratiques d'homosexualité constituent une réalité dans la société, et les attitudes affichées cachent beaucoup d'hypocrisie. «La personne a des droits, elle peut faire ce qu'elle veut de son corps. La société ne peut pas continuer à fonctionner dans l'intolérance», argue-t-il. Le festival international Lgbti vise à sensibiliser, éduquer, informer les membres des communautés africaines et antillaises sur les vécus de ces gens, en vue de lutter contre l'homophobie. L'agitation du sujet, lié à une possible légalisation du mariage homosexuel en Haïti, a fait naître une vague d'actes et d'attitudes homophobes contre les Lgbti. En juillet 2013, plus d'un millier de fidèles des

cultes réformés ont marché, dans les rues de la capitale, pour dire non à l'homosexualité et exiger que les responsables de l'État mettent à l'écart toute éventualité de mariages homosexuels dans le pays. Suite à cette marche, les meurtres, agressions

physiques, destructions de biens et violations de propriétés privées se sont multipliés dans le pays, sous prétexte d'homophobie. De nombreuses personnalités et associations de divers secteurs ont élevé la voix pour dénoncer ces actes violents.

>> **Les violences pré-électorales s'amplifient en Haïti, en dépit des dispositions annoncées**

A deux semaines du déroulement des scrutins, présidentiel et législatif, du 9 octobre 2016, des violences, ayant fait des blessés par balles, ont encore marqué la campagne électorale, qui doit prendre fin le 7 octobre 2016. En campagne dans le département des Nippes (une partie du Sud-Ouest d'Haïti), la caravane de la plateforme politique Pitit Desalin a essuyé des jets de pierres, qui ont causé des blessures à trois personnes. Une des vitres du véhicule du candidat à la présidence, Jean-Charles Moïse, a été brisée, lors d'une autre attaque subie à Cerca-la-Source (Plateau central). Cette attaque viserait à déstabiliser l'équipe de Pitit Desalin, selon Jean-Charles Moïse, qui appelle le gouvernement à garantir sa sécurité pendant la campagne électorale. Un meeting du parti politique Fanmi Lavalas n'a pas pu se tenir, le 24 septembre 2016, à Petit-Goâve (département de l'Ouest), où des opposants ont manifesté contre l'ex-président Jean-Bertrand Aristide, qui accompagnait la candidate à la présidence pour le parti, Maryse Narcisse. Lors de la mobilisation, des individus ont brandi des photos du journaliste Brignol Lindor, directeur de la salle des nouvelles de Radio Echo 2000, assassiné par des partisans d'Aristide, le 3 décembre 2001 à l'Acul

(première section communale Bino de Petit-Goâve), à coups de piques et de machettes. L'équipe de campagne a dû rebrousser chemin, pour se rendre dans la ville de Jacmel (Sud-Est), où elle a pu réaliser sa rencontre publique. De violents affrontements ont également eu lieu à Milot (Nord), le jeudi 22 septembre 2016, entre les partisans de Jean-Charles Moïse et ceux du Parti haïtien tèt kale (Phtk). Dans l'après-midi du samedi 24 septembre 2016, le député de la 50e législature, Garcia Delva, candidat au Sénat pour l'Artibonite sous la bannière du parti Ayiti an aksyon (Aaa), a échappé, de justesse, à une tentative d'assassinat. La Police nationale d'Haïti rappelle aux candidats en campagne que, lors des réunions à caractère public, l'obligation leur est faite, à des fins de sécurité, conformément au décret électoral de 2015, d'aviser la police 48 heures à l'avance, en indiquant le lieu, le jour, la date, l'heure et la durée de toute rencontre. Pour éviter toute confrontation entre des groupes de sensibilités politiques différentes, les candidats, en accord avec la Police, doivent veiller à organiser leurs réunions à une distance d'au moins 1 km les uns des autres, prévient l'institution policière.

>> **Les autorités américaines annoncent la reprise des déportations régulières vers Haïti**

La reprise des déportations régulières, des États-Unis d'Amérique vers Haïti, est effective depuis le jeudi 22 septembre 2016. Ces décisions, concernant les citoyens haïtiens, sont conformes au mémorandum du 20 novembre 2014, intitulé «politiques pour l'arrestation, la détention et la déportation d'immigrants sans-papiers», indique le secrétaire américain à la sécurité intérieure, Jah Johnson. La situation d'Haïti «s'est raisonnablement améliorée» pour permettre au gouvernement américain de déporter les citoyens haïtiens, sur une base plus régulière, en accord avec les pratiques en vigueur pour les ressortissants d'autres pays. «Ces règlements priorisent la déportation de criminels condamnés ou ceux reconnus coupables de délits graves ou multiples, et d'individus appréhendés au niveau des ports d'entrée, au moment où ils essaient de rentrer illégalement aux États-Unis d'Amérique», poursuit-il. Les autorités américaines travaillent avec le gouvernement haïtien et d'autres partenaires clés pour reprendre «les déportations de

manière humaine et dans la plus grande conformité que possible». Après le tragique tremblement de terre qui a frappé Haïti, le 12 janvier 2010, l'Agence américaine de l'Immigration et des douanes (U.S immigration and customs enforcement - Ice) avait temporairement cessé le processus de déportation de citoyens haïtiens vers Haïti, rappelle le communiqué. «Les citoyens haïtiens, résidant aux États-Unis, de manière continue, depuis le 12 janvier 2011, et qui ont actuellement le statut de protection temporaire (Tps) peuvent demeurer aux États-Unis et ne sont pas concernés. Ceux-là, qui ont bénéficié du Tps, restent également éligibles pour une autorisation d'emploi. Le Tps a été prolongé jusqu'au 22 juillet 2017 pour les citoyens haïtiens». Cette mesure de déportation survient dans un contexte de campagne électorale, émaillée de quelques violences et à deux semaines des élections (présidentielle et législatives), prévues pour le 9 octobre 2016.

A lire également:

- Droits humains: Le Garr renouvelle son appel en solidarité aux victimes de l'arrêt 168-13 (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20641>);
- Football masculin U17: Haïti, championne de la Coupe Caraïbes des Nations (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20656>);
- Culture: John's Herbert Constant d'Haïti, parmi les 10 finalistes du Prix Découvertes Rfi 2016 (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20634>).